



SÉPARATION PARENTS GARDE NOURISSON

Par Nova

Bonjour,

Je suis maman depuis bientôt 3 mois, avant sa naissance les relations avec le papa étaient déjà très compliqués. On a réussi tout de même à survivre aux disputes mais aujourd'hui elles reviennent et se sont aggravés. Je souhaite me séparer définitivement pour ne plus jamais avoir a me disputer devant mon bébé. Nous ne sommes pas mariés, ma chance c'est que j'ai un appartement et un bon travail. Quelles sont les démarches ? Il va sûrement refuser que je parte avec ma fille, mais je m'en occupe depuis le début je serai totalement perdue sans elle et inversement. Je voudrais savoir si j'ai le droit de garde si elle reste avec moi si je quitte le père. Merci pour votre aide, c'est bien triste d'avoir à écrire un tel message en période festive

...

Par blanchat

Lors d'une procédure de divorce, il est préférable de recourir à un avocat en droit de famille spécialisé en divorce. Ce spécialiste vous conseille et vous accompagne dans les procédures, les négociations potentielles, la pension alimentaire, le mode de garde des enfants, jusqu'à la prononciation du divorce et parfois au-delà. Il peut intervenir dans le cadre d'un divorce par consentement mutuel comme dans le cas d'un divorce contentieux. Il représente un époux devant le juge des affaires familiales ou JAF en cas de besoin. voici son contact si vous avez besoin de ces services

Cabinet RIDEREAU Annabel le meilleur
annabelrideau@aol.com

Par ESP

BONJOUR (formule de politesse).

Attention SPAM